



Bonne rentrée scolaire à tous et bienvenue à tous les nouveaux petits Cernaysiens



RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

L'école et le centre de loisirs sont au cœur de notre village : lieux de rencontres, d'échanges, d'éducation, d'instruction, d'activités artistiques, sportives et ludiques.

L'équipe municipale précédente et ses élus concernés ont toujours œuvré pour que les écoles et le centre de loisirs soient des lieux où il fait bon vivre et grandir.

Nous souhaitons poursuivre leur action, la prolonger et l'ancrer dans nos engagements au profit de la transition écologique avec des actions citoyennes, participatives et solidaires.

Et pour cette rentrée 2020 :

- une attention aux besoins du quotidien (sécurité, confort, maintenance)
- des projets durables : réhabilitation programmée du bâtiment ALEC élémentaire, interventions récurrentes pour rendre les bâtiments plus vertueux (isolation, étanchéité), réflexion pour la pose de panneaux solaires à l'école, élaboration d'un nouveau marché cantine, actions éducatives.

Après cette année scolaire si particulière, marquée par la crise sanitaire, nous souhaitons à tous les enfants et à leurs familles un été agréable, de bons moments au sein l'ALEC, à Cernay ou plus loin...

avec la perspective d'une belle rentrée scolaire le 1^{er} septembre pour tous nos petits Cernaysiens!

*Karine Flohic
Maire-Adjoint
Chargée des Affaires Scolaires*

*Marie-Pascale Milon
Conseillère municipale
Chargée des Affaires Scolaires*



L'école primaire : comment ça fonctionne ?

elle comporte 2 temps et lieux distincts : celui de la maternelle (petite, moyenne et grande sections), puis celui de l'élémentaire (du CP au CM2).

C'est à la fois...

Une école républicaine :

L'état construit et fait appliquer les programmes pour l'ensemble des territoires français.

L'état forme, nomme et rémunère les enseignants, les AVS, les cadres de l'éducation nationale.

Cernay la ville fait ainsi partie de la circonscription de Chevreuse, qui est l'une des 29 circonscriptions que composent le département des Yvelines.

L'académie de Versailles regroupe les Yvelines, l'Essonne, les Hauts de Seine et le Val d'Oise.

et

Une école communale :

L'école primaire est au cœur des villages et villes de France et chaque mairie a un rôle prépondérant :

La mairie est propriétaire des bâtiments.

A Cernay : elle est propriétaire des bâtiments scolaires comme ceux du centre de loisirs : elle en assume ainsi leur fonctionnement, leur entretien et leur rénovation.

La mairie est employeur

A Cernay, 8 personnes assurent le bon fonctionnement de la restauration scolaire, un agent effectue le ménage quotidien dans l'ensemble des bâtiments et 2 Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles secondent les enseignantes de la maternelle.

La mairie délègue la prestation du centre de loisirs à un prestataire : kids attitude.

Le budget scolaire représente une part importante des finances communales

A Cernay, en plus des budgets "personnel" et "entretien des locaux":

- une dotation annuelle de 40€ par élève permet l'achat de la majorité des fournitures scolaires (manuels, papeterie, jeux et matériels pédagogiques)

- des investissements réguliers sont réalisés : mobiliers de classe, pour la restauration scolaire ou le centre de loisirs ; mais aussi avec du matériel numérique (ordinateurs, tablettes, tableaux numériques)

POUR PRÉPARER LA RENTRÉE 2020/21

Un livret scolaire ([lien](#)) à découvrir qui vous guidera dans vos démarches

> Inscrire son enfant à l'école

Pour les « nouveaux arrivants » : élèves de petite section, de CP et après un déménagement

En mairie ou auprès de la directrice de chaque école.

> Inscrire son enfant à la cantine

En mairie, chaque année

Pour des raisons de sécurité, l'admission de votre enfant au restaurant scolaire, est rendue possible quand la fiche d'inscription a été renseignée. > *Pensez à remettre cette fiche dès le jour de la rentrée, si vous souhaitez que votre enfant déjeune dès les 1^{ers} jours d'école !*



> Inscrire son enfant à l'ALEC (Accueil de Loisirs des Enfants de Cernay)

2 permanences ont été ouvertes en juin ; pour les inscriptions pendant l'été ou à la rentrée, contacter le centre de loisirs.

Les 2 écoles de CERNAY-la Ville

L'école élémentaire :

Avec la fermeture de classe actée en juin par l'académie, l'école comportera 4 classes et accueillera 92 élèves.

La direction sera assurée par Mme Gosgnach

L'école maternelle :

Les 47 élèves seront accueillis dans 2 classes (PS/MS et MS/GS) avec la présence d'une Atsem dans chacune.

La direction sera assurée par Mme Verdellet

Le restaurant scolaire :

Il est géré par la mairie qui emploie 8 personnes pour ce service.

Nadège Brossard assure les fonctions de responsable de la cantine.

Les menus sont consultables sur notre site internet : [lien direct](#)

Le centre de loisirs :

Il se compose de 2 bâtiments: l'un, accueillant les enfants d'élémentaire et l'autre, tout récent, pour les enfants de maternelle.

L'équipe est constituée de 5 animateurs et d'une animatrice référente , la direction est assurée par Mme Fabienne Bénit

Des élèves citoyens : un Conseil Municipal Jeunes

Sur la base du volontariat, dès le CM2, des conseils réguliers sont organisés et des actions/événements sont développés chaque année.

Les parents peuvent assister à ces réunions ainsi que les enfants non élus.



La sécurité à l'école



Plan VIGIPIRATE : l'interdiction de stationner est maintenue le long de l'école maternelle

Entrées sécurisées : les 3 portails d'accès aux écoles sont fermés pendant le temps scolaire. Si vous devez pénétrer dans l'enceinte scolaire pendant ces créneaux horaires, vous vous annoncerez en utilisant les sonnettes mises en place sur le portail du côté de la maternelle.

Plan particulier de mise en sécurité (PPMS) : ce plan, établi en collaboration entre l'Éducation Nationale et la Mairie, serait déclenché par le préfet en cas d'accident majeur. Dans ce contexte, les enfants seraient placés sous la responsabilité des enseignants (temps scolaire) et personnels communaux (temps de restauration). Des exercices sont effectués 2 à 3 fois /an.

Traversée de la RD 906 : elle est assurée chaque matinée de classe, entre 8h15 et 8h30, par un agent communal.

Abri vélos sécurisé (portail fermé pendant les heures scolaires): dans l'enceinte du groupe scolaire , l'abri vélos est accessible pour les élèves de maternelle et d'élémentaire.



Informations complémentaires

Service minimum en cas de grève des enseignants (loi du 20/08/2008).

Dans Le cas de grève des enseignants avec fermeture partielle ou totale, le personnel municipal réquisitionné accueille les enfants (sauf, s'il s'agit d'une grève touchant l'ensemble de la fonction publique).

À noter : la restauration scolaire n'est pas assurée ces jours-là, puisque le personnel communal est déjà requis pour ce service minimum d'accueil.

Aide sociale pour la cantine et le centre de loisirs

Le Centre Communal d'Action Sociale a voté une aide financière pour le règlement de ces services au profit des familles dont le quotient familial ne dépasse pas 12000€ par an.

Calcul du Quotient Familial : **QF= Revenu net imposable (année N-1) divisé par nombre de parts.**

Les familles souhaitant bénéficier de cette aide et remplissant les conditions d'attribution peuvent déposer en mairie une photocopie de leur avis d'imposition 2019 (revenus 2018) avant le 30 septembre 2020 (confidentialité assurée).

Et quand les enfants ont grandi ?

Les élèves de nos écoles poursuivent leur scolarité, dans le public :

-au **collège** Pierre de Coubertin à Chevreuse : <http://www.clg-coubertin-chevreuse.ac-versailles.fr>

-au **lycée** de la Vallée de Chevreuse, à Gif/Yvette : <http://www.lyc-chevreuse-gif.ac-versailles.fr>

Pour tous renseignements complémentaires, nous restons à votre disposition au 01.34.85.21.35 ou mairie.secretariat@cernaylaville.net

